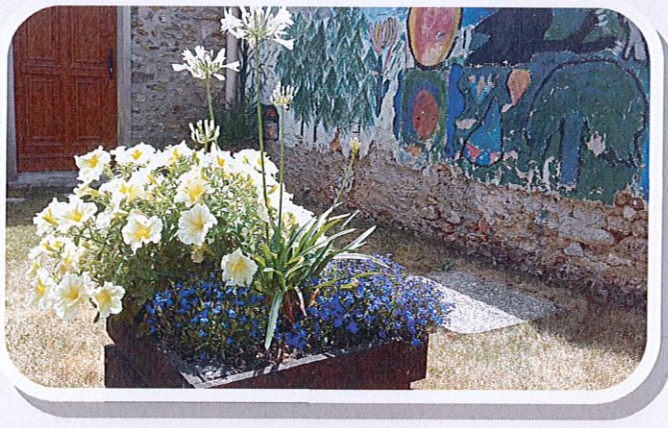
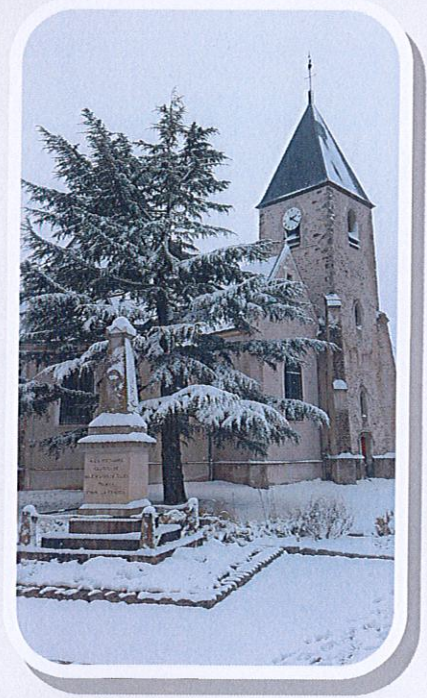




# DECEMBRE 2018



Bulletin d'information municipal de TILLY - 8 Grand rue 78790 TILLY  
Tél. 01 30 42 53 36 - Email : [mairie-tilly78@wanadoo.fr](mailto:mairie-tilly78@wanadoo.fr)

Imprimé par nos soins. Ne pas jeter sur la voie publique





# SOMMAIRE

Le mot du maire .....page 2

Le conseil municipal .....page 3

Etat-Civil.....page 4

Scolaire .....page 5

La vie de la Commune ..... pages 6 à 8

Tarifs communaux .....page 9

Les associations ..... pages 10 à 13

Environnement  
& Cadre de vie .....pages 14 & 15

Services et solidarité .....page 16 & 17

Petite enfance, jeunesse .....page 18

Infos pratiques.....page 19

Urbanisme .....page 20

Adresses utiles .....page 21

Finances ..... pages 22 & 23



## LE MOT DU MAIRE

Chères Tilloises, chers Tillois,

L'année 2018 s'achève au niveau national dans un contexte morose d'actualités consternantes.

Notre fonction nous contraint de toujours rechercher un certain équilibre pour satisfaire le présent et donc rendre notre commune agréable à vivre afin d'accueillir de nouveaux habitants qui viendront bientôt nous rejoindre, tout en préservant l'avenir. Tenir sa place de commune, privilégiant la tranquillité et préservant son identité face aux contraintes liées aux grosses entités, relève de la gageure. Cela demande à toute l'équipe un engagement sans défaillance et de tous les instants.

Les travaux d'enfouissement, Grand Rue, dont l'étude avait été lancée l'an dernier et annoncée dans notre dernier bulletin vont débuter courant décembre avec une interruption du 21 décembre au 7 janvier. Ils se poursuivront pendant le premier semestre 2019. Commenceront l'enfouissement des lignes électriques et télécom et la mise en place des réverbères. Suivront le renouvellement des canalisations d'eau potable et la réfection de la route et des trottoirs. Nous veillerons à ce que les entreprises fassent le nécessaire afin d'occasionner le minimum de gêne pour les habitants.

Nous attendons le renforcement fibre depuis un certain temps, l'armoire a été installée mais nous n'avons pas de précision pour le raccordement. Nous vous informerons dès que nous aurons la date.

Je vous souhaite à toutes et à tous de très bonnes fêtes de fin d'année et vous donne rendez-vous le 5 janvier à la salle communale avec le Conseil Municipal et nos Associations pour échanger nos vœux autour d'un cocktail.

**Jean-Claude Robin**





# LE CONSEIL MUNICIPAL

**Maire :** Jean-Claude ROBIN  
**1er Adjoint :** Michel VEZINES  
**2ème Adjoint :** Claude SAYAGH  
**3ème Adjoint :** Stéphane AUDUREAU



*1<sup>er</sup> rang de gauche à droite: Michel GLANARD, Pascal DEBUYSÈRE, Aurélia FERNANDEZ, Frantz MOUSSU*

*2<sup>ème</sup> rang de gauche à droite : Stéphanie SAN ROQUE, Michaël HADENGUE, Stéphane AUDUREAU (3<sup>ème</sup> adjoint), Michel VEZINES (1<sup>er</sup> adjoint), Jean-Claude ROBIN (Maire) , Claude SAYAGH (2<sup>ème</sup> adjoint), Francis ARIAS*

*3<sup>ème</sup> rang de gauche à droite : Joël THEILLARD, Loïc COUDRAY*

**Mairie de Tilly**  
**8 Grand rue**  
**78790 TILLY**

Tél. 01 30 42 53 36

Mail : [mairie-tilly78@wanadoo.fr](mailto:mairie-tilly78@wanadoo.fr)

**Heures d'ouverture du secrétariat**

**Lundi de 14 h à 16 h**

**Mardi de 9 h 30 à 11 h 30**

**Jeudi de 17 h à 19 h**

*Venez visiter le  
site de la mairie  
sur  
[mairie-tilly78.fr](http://mairie-tilly78.fr)*



**Communauté de Communes du  
Pays Houdanais**

22, Porte d'Eperon  
78550 MAULETTE  
☎ 01 30 46 82 80  
☎ 01 30 46 15 75

✉ [ccph@cc-payshoudanais.fr](mailto:ccph@cc-payshoudanais.fr)







### TILLY en quelques chiffres...

Nombre d'habitants au recensement 2018 :	549
Nombre d'habitations :	242
Superficie de la commune :	780 hectares
Longueur de voirie :	10 917 mètres



### LE PERSONNEL COMMUNAL

**Secrétaire de mairie**  
Anne JUBAULT-BREGLER  
**Agent technique**  
Eric HARDY  
**Agent de service**  
Marie-Claire BERTHOLLE

## Etat-Civil



Le 31 décembre 2017 Hugo LEPRETRE  
Le 15 janvier 2018 Lucie JOUBERT  
Le 25 juin 2018 Elya LEPORE-BACHELET  
Le 10 novembre 2018 Eléna LAJARILLE

### *Félicitations aux heureux parents*

#### *Mariage :*



Le 20 janvier 2018  
Séverine COCARD & Grégory THOMAS  
Le 09 juin 2018  
Lauren CHAPEL & Damien LEJEUNE  
Le 15 septembre 2018  
Laurie WEGRZYNOWSKI & Alexandre SOUZA SANTOS

### *Nos meilleurs vœux de bonheur*



Le 23 mars 2018 Laurence BAROCHE, à l'âge de 72 ans  
Le 17 mai 2018 Philippe COUDRAY, à l'âge de 75 ans  
Le 19 juin 2018 Solange GIRAUX, à l'âge de 81 ans

### *Condoléances aux familles endeuillées*



## SCOLAIRE

Les communes de Tilly et Mondreville sont regroupées en un syndicat scolaire et les enfants sont répartis sur deux écoles

### Ecole de Tilly

**Matin : de 8h30 à 11h30**  
(ouverture des portes à 8h20)

**Après-midi : de 13h20 à 16h20**  
(ouverture des portes à 13h10)

### Ecole de Mondreville

**Matin : de 8h40 à 11h40**  
(ouverture des portes à 8h30)

**Après-midi : 13h30 à 16h30**  
(ouverture des portes à 13h20)

#### LES EFFECTIFS 2018-2019

##### Ecole de Mondreville : 58 élèves

Classe de PS-MS : 20 élèves – 14 Petits et 6 Moyens

Classe de GS : 14 élèves

Classe de CP-CE1 : 24 élèves – 11 CP et 13 CE1

##### Ecole de Tilly : 37 élèves

Classe de CE2-CM1 : 18 élèves - 7 CE2 et 11 CM1

Classe de CE2-CM2 : 19 élèves - 6 CE2 et 13 CM2

Soit un total de 95 élèves sur le RPI  
(dont 51 enfants de Tilly).



Pascaline MAISONNEUVE & Aurélia MOLINA

## SIVOS DE MONDREVILLE-TILLY

*Les élus du Syndicat Intercommunal à vocation scolaire de Mondreville-Tilly :*

Monsieur Géraud COLLET, Président

Monsieur Michaël HADENGUE, vice-Président.

Les élus de Tilly délégués au SIVOS de Mondreville-Tilly :

Michaël HADENGUE, Stéphanie SAN-ROQUE, Joël THEILLARD et Jean-Claude ROBIN.

Pour tous renseignements sur les services périscolaires, vous pouvez consulter le blog du SIVOS en tapant l'adresse suivante :

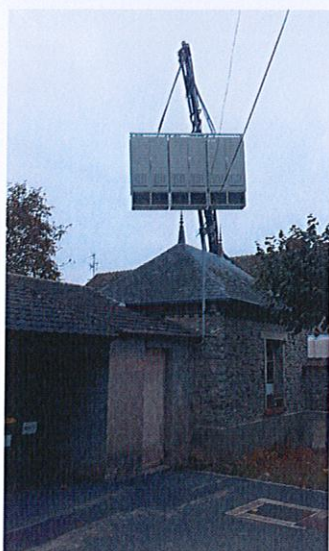
<http://sivosmondrevilletilly.unblog.fr>

L'équipe du SIVOS est joignable par téléphone au 01 30 42 59 64. de 7 h à 8 h 30 et de 10 h 30 à 19 h 00.  
[sivos.mt@orange.fr](mailto:sivos.mt@orange.fr) : secrétariat du syndicat  
[inscriptionscantine.sivosmt@gmail.com](mailto:inscriptionscantine.sivosmt@gmail.com) : inscription ou annulation de repas.





## LA MONTÉE EN DÉBIT



La montée en débit est une opération financée par le Département et pilotée par Yvelines Numériques. La pose de l'armoire a eu lieu le 25 octobre dans la cour de la mairie. Orange doit ensuite intervenir pour la mise en service. Une information vous parviendra dès que la date officielle sera connue. Une amélioration réelle du débit aura lieu à ce moment.



## Concours des villes & villages fleuris

Le 1er février 2018, la commune de Tilly a reçu la distinction « 3 pétales » du concours des villes et villages fleuris 2017.



Le 4 septembre dernier le jury s'est déplacé sur le territoire de la Commune pour le label des villages fleuris 2018, nous sommes dans l'attente des résultats.



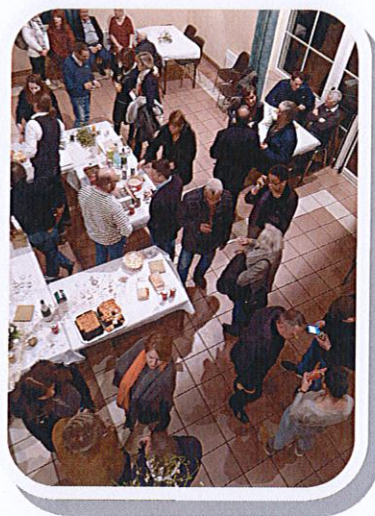


# LA VIE DE LA COMMUNE

## Les vœux du Maire



Les traditionnels vœux du Maire se sont déroulés le premier samedi de janvier dans la salle des fêtes de la commune. Les nouveaux habitants ont été accueillis et l'ensemble des personnes présentes ont souhaité la bienvenue aux bébés nés en 2017. Le moment était convivial et chaleureux.



## Repas des aînés



Le 18 mars les membres du conseil municipal ont partagé un moment convivial avec les aînés du village au cours du traditionnel repas des aînés organisé par la commune. Ce fut l'occasion de se retrouver, d'échanger et de passer un excellent dimanche.







## LA VIE DE LA COMMUNE

### 14 juillet

Célébrée le soir du 13 juillet, la fête Nationale a rassemblé de nombreux convives. La douceur de la soirée a permis de trinquer à l'extérieur. Un copieux buffet était servi dans la salle et a ravi les papilles de tous. Vers 23 heures, petits et grands ont allumé les lampions pour défiler dans les rues de Tilly, puis de retour dans la salle communale ont dansé jusque tard dans la nuit.



### Commémoration du 11 novembre

Le 11 novembre nous fûmes nombreux, malgré la pluie, à venir commémorer le centenaire de l'armistice de la guerre 14-18. Après la lecture du discours du Président de la République, l'appel aux morts et la minute de silence, la Marseillaise fut chantée par tous et reprise par les enfants de l'école. Le verre de l'amitié fut servi à la mairie pour clôturer cette cérémonie.





# TARIFS COMMUNAUX

## Location de la salle polyvalente

300 € pour les habitants de Tilly (sous-location interdite)

*Renseignements et réservation auprès du secrétariat de mairie*



## Abonnement tennis



*TARIF DE JUIN 2017 A FIN MAI 2018*

60,00 € par adulte	100,00 € par couple ou deux membres de la même famille
40,00 € par enfant (jusqu'à 14 ans)	80,00 € : carte d'invitation annuelle
5,00 € : carte d'invitation d'une heure	10,00 € : caution clé

*Pour tous renseignements éventuels et inscriptions, s'adresser à Claude SAYAGH au 06.70.38.86.38*

## Cimetière

*Concession perpétuelle* : 250 € la concession de 1,00 m x 2,00 m

### *Colombarium*

		Par case
Durée	Montant	Renouvellement
5 ans	200,00 €	A l'issue de la période renouvellement possible par tranche de 5 ans (au tarif en vigueur pour une concession de 5 ans au moment du renouvellement)
10 ans	300,00 €	
15 ans	400,00 €	
20 ans	500,00 €	
25 ans	600,00 €	
30 ans	700,00 €	

*Jardin du souvenir* (dispersion des cendres) : 150 € (plaque non incluse).







## LES ASSOCIATIONS

### Club des aînés

Dès les premiers jours de septembre, 30 personnes se sont inscrites pour passer des après-midi ensemble, un mardi sur deux, à jouer à la belote, au Triamino, au 4-21, au Yams ou au Rummikub. Dans une ambiance sympathique nous partageons un café ou un verre de vin doux pour souhaitant tout au long de l'année, les anniversaires des uns et des autres.

Nous venons d'organiser notre loto annuel à la Salle Communale. Il attire toujours beaucoup de monde, ce qui nous réjouit. Deux Tilloises ont gagné. Les 22 autres gagnants sont de communes avoisinantes. Nous regrettons que trop peu de résidents de Tilly ne participent pas aux animations que les associations Tilloises organisent.

Le Bureau du  
Club des Aînés

07 81 06 48 68



Pour mai 2019, le Club organise une sortie dans le Puy de Dôme à Clermont Ferrand pendant trois jours. Si ce voyage vous intéresse prenez les renseignements auprès de Madame Huguette CHAUVIN au 01 30 42 55 29.



Jeudi 22 novembre, 51 personnes se sont rendues au Chaudron Magik, restaurant-cabaret situé à OUILLY le Vicomte – près de Lisieux – voir le nouveau spectacle « le Paradis, c'est d'enfer ». Nous avons passé une journée formidable.

Tous les membres du Club des Aînés vous présentent d'excellentes fêtes de Noël.  
Bonne nouvelle année 2019.



# LES ASSOCIATIONS

## Rencontres Musicales au fil de l'Eau

ReMuE

Rencontres  
musicales

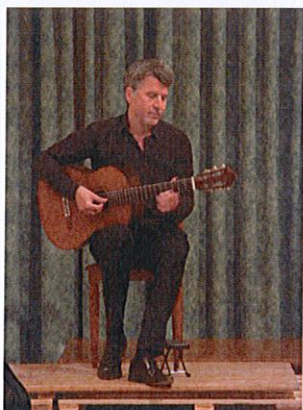
La Joncherie  
78790 Tilly

01 30 42 43 43

"L'association tilloise ReMuE - Rencontres Musicales au fil de l'Eau - a à nouveau organisé le 5 octobre à la salle communale une série d'évènements artistiques qui ont attiré de nombreux habitants de Tilly et des environs : un atelier d'écriture ouvert à tous animé par Anja Thomas, une exposition d'Inès da Silva Fkatchouk, et un concert par le guitariste Jean-Marc Zvellenreuther, soliste reconnu et professeur aux Conservatoires de Paris et de Boulogne-Billancourt, rejoint pour la dernière partie par la flûtiste Ivane Béatrice Bellocq.



Entre Bach et Villa-Lobos d'une part, et Castèrède et Vivaldi d'autre part, les participants de l'atelier ont fait entendre leurs créations du jour, étonnamment variées et imaginatives, tout comme l'étaient les œuvres du concert : "Le chardonneret" de Vivaldi a été bissé, et lors du second bis, la flûtiste a même abandonné son instrument pour imiter l'oiseau en question, d'abord en sifflant, puis avec un appeau, sans déstabiliser le guitariste, non prévenu, qui a su superbement improviser et adapter sa partie à cette fantaisie. La soirée s'est terminée par un buffet non moins magnifique (merci à Brigitte!) qui a permis au public d'échanger avec les artistes".



Nous vous donnons rendez-vous le 6 septembre 2019 pour un nouveau concert au répertoire très varié par un quatuor de saxophones « Contraste » composé de Cécile Petit, Frédéric Vasseur, Denis Kowandy et du directeur du conservatoire de Rambouillet Salvador Pace, à la salle communale de Tilly.



Présidente : Caroline Doublier  
Trésorier : Christophe Chassagne  
Conseillère artistique (musique) : Ivane Bellocq  
Conseillère artistique (poésie) : Anja Thomas / Antemanha



# LES ASSOCIATIONS

## ESPACE 6

*Mme Catherine  
Theillard*

*10 chemin des  
Pierres  
01 30 42 51 80*

## Espace 6



Espace 6 vous remercie de votre participation à sa soirée Alsacienne qui a été un franc succès.

La prochaine animation sera fin mai, nos sections gymnastique et peinture ont repris en septembre mais il n'est pas trop tard pour venir nous rejoindre (renseignements auprès de Madame Catherine THEILLARD au 06.12.64.43.42 ou Madame Hélène VEZINES au 06.77.35.42.24).

A l'approche de cette fin d'année toute l'équipe d'ESPACE 6 vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année.

*La présidente, Catherine THEILLARD*







## LES ASSOCIATIONS

### Tilly Animations

L'année 2018 se termine. Comme les années précédentes, elle s'est bien passée pour notre association.

Aux mois de mars et d'octobre, nous avons organisés deux lotos qui ont toujours beaucoup de succès. 24 participants repartent avec un lot, qui un filet garni, qui un lot, qui un bon d'achat. Ils notent toujours la date du prochain loto.

Les Tilloises et Tillois âgés de 18 mois à 7 ans sont venus « cueillir » les œufs de Pâques sur le terrain communal le lundi de Pâques dans la bonne humeur. Cette matinée s'est terminée par un apéritif.

Certains grands et petits de Tilly se sont rendus au Parc Saint Paul (à quelques kilomètres de Beauvais) le dimanche 3 juillet, bien décidés à passer une journée de jeux, d'activité, même si l'on revient bien fatigués.

Lors de la dernière réunion de bureau, il a été décidé que pour 2019, l'âge des enfants passait de 7 ans à 11 ans, année de la rentrée scolaire au Collège.

Comme les années précédentes, l'association invite toute la population à partager avec nous la Galette des Rois le samedi 12 janvier à la Salle Communale. Vous recevrez en temps utiles un bulletin d'inscription pour cette après-midi festive.

Les membres de Tilly Animations vous présentent une excellente fin d'année à tous. Meilleurs vœux pour 2019.



TILLY  
ANIMATIONS

*M. Jean-Pierre  
Pichafroy*

06 52 37 32 54

[tilly.animations  
@hotmail.fr](mailto:tilly.animations@hotmail.fr)





## ENVIRONNEMENT & CADRE DE VIE

### Respecter les lieux publics

#### Balayage des rues

Dans les voies où le balayage n'est pas assuré par la municipalité, les propriétaires riverains sont tenus de balayer ou de faire balayer devant sa façade sur une largeur égale à celle du trottoir.

#### Abandonner des déchets

Il est interdit d'abandonner, de déposer ou de jeter des débris, sur tout ou partie de la voie publique, trottoirs. Jeter un papier au sol, vider le cendrier de sa voiture dans le caniveau ou abandonner des déchets sur la voie publique est rigoureusement interdit.



#### Jardiner sans brûler

Il est interdit de brûler tout déchet à l'air libre ou à l'aide d'incinérateurs individuels. Les déchets végétaux de jardinage sont considérés comme des déchets ménagers. Ils peuvent donc être déposés gratuitement par les particuliers à la déchetterie. En cas d'infraction, vous risquez une amende de 4<sup>e</sup> classe de 750€.

#### Planter sans dépasser

La plantation d'une haie de séparation entre deux propriétés doit respecter les consignes suivantes :

- Une distance minimale de 0,50 m de la ligne séparatrice pour les arbustes ne dépassant pas 2 mètres.
- Une distance minimale de 2 m de la ligne séparatrice pour les arbustes destinés à dépasser 2 mètres.

La distance se mesure à partir du milieu du tronc ; la hauteur se mesure à partir du sol.

#### En présence d'un mur

- Mur mitoyen, la distance est mesurée à partir du milieu du mur.
- Mur appartenant au voisin, distance à partir de la face du mur qui donne chez vous.
- Mur vous appartenant, distance à partir de la face du mur orienté vers le voisin.

Toutes plantations ne respectant pas ces distances, peuvent être soumises à une demande d'élagage ou d'arrachage de la part de votre voisin. Celui-ci n'a pas le droit de couper lui-même les branches qui dépassent. Mais, il a le droit absolu d'exiger qu'elles soient coupées au niveau de la limite séparatrice.

#### Plantations le long de voies publiques

L'entretien est à la charge du propriétaire riverain, dont la responsabilité est engagée en cas d'accident.

#### Eviter les jambes cassées

En hiver, riverains, propriétaires ou locataires doivent dégager la neige accumulée sur les trottoirs devant leur domicile ou leur magasin, ainsi que d'y répandre du sel en cas de verglas.



Pour les habitats collectifs, il appartient aux syndicats de prendre les mesures qui s'imposent.

En cas de problème, la personne accidentée peut entreprendre des poursuites contre le riverain négligent car "chacun est responsable du dommage qu'il a causé non seulement par son fait, mais encore par sa négligence ou par son imprudence".

Code général des collectivités territoriales et du Règlement sanitaire départemental

#### Que faire en cas de litige?

Essayer d'abord un arrangement à l'amiable : exposer calmement à votre voisin les perturbations qu'il occasionne. S'il n'y a pas de résultat, envoyez une lettre recommandée avec mise en demeure.

Puis, passé un certain délai, saisissez un médiateur, les forces de l'Ordre ou le Tribunal d'Instance selon les cas. La présence d'un avocat n'est pas nécessaire.





## ENVIRONNEMENT & CADRE DE VIE

### Quelques règles essentielles de bon voisinage à respecter pour le bien-être de tous

#### Stop aux bruits inutiles

Tout type de bruit (domestique, lié à une activité professionnelle, culturelle, sportive, de loisirs...) ne doit porter atteinte à la tranquillité du voisinage, de jour comme de nuit.

Un aboiement continu, une mobylette qui pétarade, les hurlements répétés d'un enfant... sont autant de nuisances sonores à proscrire systématiquement.

#### Bruits de chantier

Ils sont autorisés :

- Entre 7h et 20h du lundi au vendredi et entre 8 h et 19 h le samedi (sauf jours fériés)

Exception faite aux interventions d'utilité publique urgente.



**Appareils bruyants, outils de bricolage** (perceuse, raboteuse, scie) **ou de jardinage** (tondeuse à gazon, motoculteur...)

Ils sont autorisés :

- De 8h30 à 12h et 14h à 19h30 du lundi au vendredi
- De 9h à 12h et 15h à 19h le samedi

De 10h à 12h les dimanches, jours fériés

#### Tapage nocturne

Entre 22 heures et 7 heures du matin : les bruits ou tapage injurieux ou nocturnes troublant la tranquillité d'autrui sont punis de l'amende prévue pour les contraventions de 3<sup>e</sup> classe.

Code pénal : R 623-2

#### Bien vivre avec les animaux



#### Déjections canines

Les propriétaires de chiens sont tenus de ramasser les déjections de leur animal.

#### Nuisances sonores

Il est interdit de jour comme de nuit, de laisser crier ou gémir, de façon répétée ou prolongée, un ou des animaux dans un logement, un local commercial, sur un balcon, dans une cour ou un jardin, un enclos attenant ou non à une habitation, susceptibles par leur comportement, de porter atteinte à la tranquillité publique.

#### Nourrir des animaux

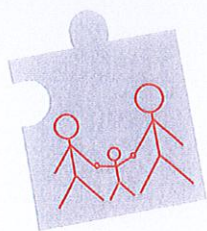
Déposer des graines ou de la nourriture en tous lieux publics, cours ou autres parties d'immeuble pour y attirer les animaux errants (chats ou pigeons), est interdit lorsque cette pratique risque de constituer une gêne pour le voisinage ou d'attirer les rongeurs.

#### Animaux errants

Les animaux ne doivent pas divaguer sur la voie publique et doivent pouvoir être immédiatement identifiables (puce ou tatouage). Le cas contraire, ils pourront être conduits en fourrière.



# SERVICES ET SOLIDARITÉ



**P**POINT  
**E**ECOUTE  
**P**PARENTS

Comme tout parent,  
vous vous posez des questions.

Vous pouvez trouver un accompagnement et  
un soutien auprès d'une psychologue.

Consultations confidentielles et gratuites  
sur rendez-vous.

Pour tous renseignements et/ou prise de  
rendez-vous, contactez le 01 30 46 99 88

Consultations dans les locaux d'Oxyjeunes au 42 rue de Paris à Houdan,  
le premier et troisième vendredi de chaque mois.



## Services à domicile

L'ADMR, association de service à domicile, intervient auprès des personnes ayant des difficultés à effectuer certains gestes de la vie quotidienne (personnes âgées, malades ou accidentées, grossesse, maladie...).

Renseignements: 8, rue d'Épernon à Houdan, le lundi de 9h à 16h, mardi de 9h à 17h, mercredi de 9h à 12h, jeudi de 9h à 17h et vendredi de 9h à 16h.  
Tél : 01 30 46 10 19

### Portage de repas à domicile.

Si vous avez 60 ans ou plus ou si vous avez une mobilité réduite occasionnelle ou permanente qui ne vous permet pas de préparer vos repas.

Renseignements : service de portage de repas à domicile organisé par la CC Pays Houdanais.  
Tél : 01 30 46 82 91

### Télé Assistance :

Proposée en liaison avec le Conseil départemental des Yvelines, c'est une solution efficace, un lien sûr et facile avec un centre d'écoute à l'extérieur en cas de malaise, chute...

Renseignements : s'adresser à la mairie de Tilly

## Aide à l'Emploi

**Services pour l'Emploi :** une conseillère de la CC Pays Houdanais vous accompagne dans vos recherches (CV, lettre de motivation, accès aux offres sur Internet). Les employeurs peuvent s'adresser à ce service pour leurs recrutements.

Permanences : La passerelle 31 rue d'Épernon à Houdan, lundi, mardi, mercredi et vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00, jeudi de 9h00 à 10h00 et de 13h30 à 15h00.

Tél : 01 30 41 34 17

Courriel: [service-emploi@cc-payshoudanais.fr](mailto:service-emploi@cc-payshoudanais.fr)

**La Mission Locale d'Insertion de Mantes** accompagne les jeunes de 16 à 25 ans dans les étapes de leur parcours vers l'emploi, l'orientation, la formation, le logement, la vie quotidienne.

Si vous êtes actuellement à la recherche d'une orientation ou d'une formation pour l'année prochaine, la Mission Locale met en place des actions pour vous guider dans vos choix d'alternance.

Contact : par téléphone au 01 30 94 23 44

## Santé et services de garde

Un centre de soins de première intention est à votre disposition à l'hôpital de Houdan, 42 rue de Paris du lundi au vendredi de 9h à 20h et le samedi de 9h à 13h : présence d'un médecin généraliste sans rendez vous.

**Gardes de médecine :** vous devez composer le 15. Vous serez alors en contact avec un médecin régulateur de l'Aide Médicale d'Urgence (AMU) qui avertira en fonction du besoin, le médecin de garde ou, si besoin est, un autre service.

### Pharmacies

Afin de simplifier l'accès des malades aux pharmacies de garde, un numéro est mis à votre disposition, le 17. Ce numéro vous mettra directement en rapport avec la gendarmerie



# SERVICES ET SOLIDARITÉ

## OXYJEUNES, "L'espace info santé pour les jeunes de 11 à 25 ans"

C'est un lieu d'accueil, d'écoute et d'orientation des jeunes, de manière anonyme et gratuit. Les jeunes peuvent y rencontrer une psychologue gratuitement le mercredi de 13h30 à 18h30 (sur rendez-vous au 01.30.46.99.70). Les locaux sont situés dans la Cour d'Honneur de l'Hôpital de Houdan. Une consultation individuelle destinée aux parents d'adolescents est proposée au sein des locaux d'Oxyjeunes en partenariat avec l'Association IPT, le premier et le troisième vendredi après-midi de chaque mois.

Renseignements et inscription gratuite au

01 30 46 99 88.



La Croix-Rouge Française est de nouveau présente dans le Pays Houdanais.

Elle est installée 32, Route d'Anet à Houdan.

L'écoute et l'accompagnement des personnes accueillies sont au cœur de l'action.

Plusieurs services sont proposés, soit au bureau à Houdan, soit dans le cadre d'un dispositif itinérant :

- Aide alimentaire,
- Aide vestimentaire,
- Accompagnement personnalisé sur des démarches administratives et des actions d'orientations.

Des tournées régulières sont organisées dans les principales communes grâce à un véhicule spécialement aménagé (grâce à la fondation Peugeot).

D'autres actions sont envisagées à court terme :

- Point hygiène (douche, vêtements de rechanges)
- Transport social de personnes
- Halte-répit-détente-Alzheimer.

Pour réaliser toutes ces actions la Croix-Rouge d'Houdan recherche des bénévoles.

Pour plus d'informations s'adresser

au 01 78 82 58 43

ou [eq.pays-houdanais@croix-rouge.fr](mailto:eq.pays-houdanais@croix-rouge.fr)

**OXYJEUNES**  
ESPACE INFO SANTE  
11-25 ANS

ANONYME ET GRATUIT  
42 rue de Paris 78550 HOUDAN

Du lundi au jeudi de 9h à 16h sans rendez-vous avec la coordinatrice  
Le mercredi de 13h30 à 18h30 sur rendez-vous avec la psychologue

01.30.46.99.70

Horaires de l'Antenne Croix-Rouge de Houdan

Mardi, jeudi et vendredi :  
de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00



## LES CRECHES ET MICRO CRECHES

La Communauté de Communes du Pays Houdanais met à disposition des familles **résidant sur le territoire**, des équipements d'accueil communautaires pour les enfants âgés de 2 mois et demi à 4 ans. Ces structures « petite enfance » permettent à vos enfants de connaître une première expérience de vie sociale et de participer à des activités d'éveil.

Le Relais Communautaire d'Assistant(e)s Maternel(le)s met en relation les parents employeurs et les assistantes maternelles et les aide dans leurs démarches.

Contact : Communauté de Communes du Pays Houdanais  
22 Porte d'Épernon  
78550 MAULETTE  
Tél : 01 30 46 82 85

## LES CENTRES DE LOISIRS

La Communauté de Communes du Pays Houdanais met à disposition des familles des « Accueils de Loisirs Sans Hébergement », pour les enfants âgés de 3 à 11 ans révolus.

Ce service propose des activités de loisirs tout au long de l'année les mercredis et pendant les vacances scolaires.

Tous les enfants résidant sur la Communauté de Communes du Pays Houdanais peuvent être accueillis dans n'importe lequel des centres situés sur le territoire. Aujourd'hui, 9 accueils de loisirs communautaires fonctionnent.

Ces centres sont gérés soit par des associations locales, que la CCPH subventionne, soit confiés par la CCPH à un prestataire (l'IFAC 78). Les participations financières des familles sont adaptées à leurs revenus, et une des premières actions de la politique « Enfance Jeunesse » de la CCPH a été de mettre en place une grille tarifaire unique en fonction des quotients familiaux pour tous les accueils de loisirs du territoire.

Les participations financières des familles sont adaptées à leurs revenus, et une des premières actions de la politique « Enfance Jeunesse » de la CC du Pays Houdanais a été de mettre en place une grille tarifaire en fonction des quotients familiaux applicable à tous les accueils de loisirs du territoire.

## LE SECTEUR "JEUNES"

Activités sportives, manuelles ou culturelles, ateliers, sorties, soirées, stages à thèmes, mini-camps... de quoi satisfaire toutes les envies de vos adolescents !

La Communauté de Communes propose un programme d'animations sur chaque période de vacances scolaires (sauf le mois d'août). Les activités se déroulent majoritairement sur les après-midi (sauf si elles requièrent toute la journée). Les horaires de fonctionnement sont propres à chaque activité. Tous les jeunes résidant sur le Pays Houdanais âgés de 12 à 17 ans (révolus) peuvent y participer !

### **Fonctionnement**

En tant que responsable légal, vous devez effectuer une inscription chaque année. Vous devrez alors remplir un dossier administratif répondant aux exigences réglementaires en matière d'accueil de mineurs.

Les programmes d'activités sont envoyés à chaque inscrit (il est également diffusé dans chaque mairie et sur le site Internet de la CCPH). A la réception de ce programme, chaque jeune peut s'inscrire sur les activités de son choix en fonction des places proposées.

Sur chaque journée de fonctionnement 1 à 5 activités variées sont proposées. L'équilibre du planning se fait entre activités sportives, activités artistiques et culturelles, activités de formation, et activités de loisirs (dans le but de satisfaire le plus grand nombre). Le programme se fait également entre activités que l'on peut proposer sur le territoire (en lien avec les associations ou les prestataires locaux, ou en animation directe sur les différents équipements du pays Houdanais), et activités hors territoire sur lesquelles les jeunes ne peuvent s'y déplacer par leurs propres moyens (exemple : cinéma, patinoire, bowling...).

### **Exemples d'activités proposées par le secteur "Jeunes" :**

Équitation, golf, tir à l'arc, céramique, stage radios, catamaran, formation premiers secours, patinoire, jungle laser, cinéma, bowling, tournoi de jeux vidéos, sorties culturelles sur Paris, Parc Astérix, diverses activités sportives (sports collectifs, badminton, tennis de table), accro branches, journées à la mer, soirées spectacles...

Joindre le service « jeunes »

Lundi, mardi, mercredi et vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30, Jeudi de 13h30 à 19h00

Tél : 01 30 46 82 91



# INFOS PRATIQUES

## RECENSEMENT MILITAIRE

**Vous venez d'avoir 16 ans ? Pensez à vous faire recenser.**

### Modalités :

Se présenter à la mairie du domicile avec votre carte d'identité, et le livret de famille de vos parents.

**Rappel :** Cette formalité est obligatoire pour pouvoir se présenter aux concours et examens publics (permis de conduire y compris).



## Le Passeport



Les demandes de passeports biométriques peuvent se faire dans n'importe quelle mairie en France **à condition qu'elle soit équipée d'une borne biométrique**. La commune de Tilly n'est pas dotée de cet équipement.

**Il conviendra de vérifier avant de se présenter que la mairie peut vous recevoir sans rendez-vous**

### Les pièces à fournir :

- un acte de naissance de moins de 3 mois ou la carte d'identité en cours de validité, et l'ancien passeport si la demande concerne un renouvellement. Ces documents doivent être des originaux.
- un justificatif de domicile original de moins de trois mois et deux photos normalisées.



## La Carte Nationale d'Identité

Les demandes de CNI peuvent se faire dans n'importe quelle mairie en France équipée d'une borne biométrique.

**La commune de Tilly n'est pas dotée de cet équipement.**

Il est possible de faire une pré-demande en ligne sur le site sécurisé :

<http://predemande-cni.ants.gouv.fr/>

Ensuite il convient de se rendre en mairie muni du numéro de dossier et des pièces justificatives demandées lors de la pré-demande. La CNI sera à retirer dans la mairie où la demande a été déposée.

Les services de la ville de Houdan instruisent les demandes **uniquement sur rendez-vous** à prendre auprès de l'accueil de la mairie au 01.30.46.81.30.

Nouveaux arrivants, pensez à vous inscrire sur les listes électorales de la commune.

Il vous suffit de vous présenter en mairie muni de votre pièce d'identité et d'un justificatif de domicile.

**A partir du 1er janvier 2019 le Répertoire Electoral Unique est mis en place. Dorénavant toute personne pourra s'inscrire sur les listes électorales en mairie toute l'année et en vue d'un scrutin jusqu'au 6ème vendredi précédant ce scrutin. Ainsi pour les élections Européennes il sera possible de s'inscrire jusqu'au 31 mars 2019.**



**Service-Public.fr**

Le site officiel de l'administration française

Que vous soyez un Particulier, un Professionnel ou une Association, le Ministère de l'intérieur met en ligne différentes téléprocédures, formulaires CERFA et conseils, pour vous accompagner dans vos démarches administratives quotidiennes,

Les **démarches** mises en oeuvre par le ministère de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales sont accessibles par le portail [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr)





## URBANISME

Vous souhaitez déposer un dossier de **permis de construire** ou une **déclaration préalable de travaux** : vous trouverez tous les renseignements concernant les grandes règles d'urbanisme ainsi que les imprimés à télécharger sur le site service [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr) (rubrique particulier/logement/urbanisme).

Les plans cadastraux sont consultables sur le site [cadastre.gouv.fr](http://cadastre.gouv.fr)

Le règlement du PLU approuvé le 06 septembre 2017 est consultable sur le site internet de la mairie :

<https://www.mairie-tilly78.fr/>

Le cadastre est aussi consultable en accès libre sur le site de la CCPH :

[payshoudanais.infotp.com](http://payshoudanais.infotp.com)

Les dossier devront impérativement être composés du nombre d'exemplaires et de pièces jointes indiqués sur l'imprimé Cerfa de demande, plus un exemplaire supplémentaire pour l'Architecte des Bâtiments de France lorsque la propriété est située dans le périmètre du château de Tilly.

## ENVIRONNEMENT & CADRE DE VIE

### COLLECTE DES DECHETS



Depuis octobre un seul camion compartimenté effectue la collecte des bacs verts et des bacs jaunes.

Les encombrants passent deux fois par an.



Les déchets verts sont collectés en sacs papier du 1er lundi d'avril au deuxième lundi de décembre (distribution de votre dotation de sacs en mairie fin mars).



Une colonne à verre est située à côté de la salle polyvalente.

Vous pouvez amener directement aux 4 déchèteries du réseau SIEED (dont la plus proche est à Houdan,) tous les déchets qui ne peuvent être collectés par les camions.

Un badge est nécessaire pour accéder aux différentes déchèteries, il est délivré par le SIEED, le formulaire de demande est disponible sur le site du syndicat.

Les demandes de Bac sont à saisir directement sur le site internet du SIEED.

Les déchèteries sont fermées le jour de Noël et du premier de l'an ainsi que le 1er mai.

**Le mercredi 1er mai aucune collecte n'aura lieu (ni rattrapée).**

**Collecte des ordures ménagères**  
vendredi

**Collecte des emballages**  
Vendredi

**Déchets verts**  
le lundi (du 1er avril au 9 décembre 2019)

**Ramassage des encombrants**  
3 avril et 26 septembre 2019

**Vous avez un doute sur un objet à jeter :**  
**rendez-vous sur le site du SIEED : <http://www.sieed.fr>**



## ADRESSES UTILES

### EAU



#### SAUR

6 route du Petit Clos  
78490 GALLUIS  
Tél : 01 77 78 80 01  
Numéro d'urgence 24/24 : 01 77 78 80 09  
<https://www.saurclient.fr>

### TELEPHONE



#### Agence ORANGE de Mantes-la-Jolie

19 rue Gambetta  
78200 MANTES LA JOLIE  
Tél : 01 34 00 18 60  
[www.orange.fr](http://www.orange.fr)

### ELECTRICITE



#### S.I.C.A.E. E.L.Y

33 rue de la Gare  
78910 TACOIGNIERES  
Tél : 01 34 94 68 00  
Dépannage Tél : 01 34 94 68 01  
<https://www.sicae-ely.fr>

### ASSAINISSEMENT



S.P.A.N.C. (Service Public d'Assainissement Non Collectif)  
Communauté de communes du Pays Houdanais  
Porte d'Epernon  
78550 MAULETTE  
Tél : 01 30 46 82 80  
<https://www.cc-payshoudanais.fr>

### DECHETS



#### SIEED

29 Bis, Rue de la Gare  
78890 GARANCIERES  
Tél. 01 34 86 65  
[www.sieed.fr](http://www.sieed.fr)

### SOUS-PREFECTURE



18-20, rue de Lorraine  
78200 Mantes-la-jolie  
Tél. 01 30 92 74 00 - Fax 01 30 94 76 87  
Horaires : lundi au vendredi de 8h45 à 15H45.  
<http://www.yvelines.gouv.fr/Services-de-l-Etat/Sous-prefecture-de-Mantes-la-Jolie>

### TRESORERIE

Place Fabian  
78980 Longnes  
Tél. 01 30 42 48 20  
Horaires d'ouverture au public :  
Le lundi, mardi, mercredi et jeudi : de 9h00 à 12h00  
Le vendredi : de 9h00 à 13h00



### HOTEL DES IMPOTS

1 place Jean Moulin  
78201 Mantes-la-jolie  
Tél. 01 34 79 49 00  
<https://www.impots.gouv.fr/portail/>

### GENDARMERIE



Brigade de Septeuil  
106, route Saint-Corentin  
78790 Septeuil  
Tél : 01 34 97 28 70 ou le 17  
<https://www.gendarmerie.interieur.gouv.fr/>

### POMPIERS



Centre de secours de Bréval  
8 rue du Vieux Chêne  
78980 Bréval  
Tél. : 18

### Agences postales

#### Dammartin :

12, Grande Rue  
78111 Dammartin-en-Serve  
Du lundi au vendredi de 14h30 à 17h –  
Le samedi de 9h à 12h



#### Longnes :

2 rue des Tourelles  
78980 Longnes  
Lundi : de 10h à 12h et de 15h30 à 17h  
Mardi, jeudi, vendredi : de 9h00 à 12h00 et de 15h30 à 17h00-  
Le samedi : de 9h00 à 12h00  
Fermé le mercredi



# FINANCES : COMPTE ADMINISTRATIF 2017

## COMPTE ADMINISTRATIF 2017

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES		RECETTES	
<b>OPERATIONS REELLES</b>			
11 Charges à caractère général	50 005,46 €	70 Produits des services et du domaines	2 308,00 €
12 Charges de personnel	64 001,26 €	73 Impôts et taxes	247 509,50 €
14 Atténuations de produits	24 423,47 €	74 Dotations et participations	47 820,43 €
65 Autres charges courantes	129 892,04 €	13 Atténuations de charges	403,00 €
		75 Autres produits de gestion courante	15 252,71 €
<b>Total dépenses de gestion courante</b>	<b>268 322,23 €</b>	<b>Total recettes de gestion courante</b>	<b>313 293,64 €</b>
66 Charges financières	5 443,25 €	76 Produits financiers	19,03 €
67 Charges exceptionnelles	9 350,00 €	77 Produits exceptionnels	932,84 €
22 Dépenses imprévues	- €	78 Reprise provision	9 900,00 €
<b>Total dépenses réelles</b>	<b>283 115,48 €</b>	<b>Total recettes réelles</b>	<b>324 145,51 €</b>
<b>OPERATIONS D'ORDRE</b>			
42 Dotations aux amort et prov (68)		42 Travaux en régie	- €
23 Virement à la section investiss,			
<b>Total dépenses d'ordre</b>	<b>- €</b>	<b>Total recettes d'ordre</b>	<b>- €</b>
<b>TOTAL DEPENSES DE L'EXERCICE</b>	<b>283 115,48 €</b>	<b>TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE</b>	<b>324 145,51 €</b>
002 Résultat reporté n-1		002 Résultat reporté N-1	121 115,82 €
<b>TOTAL DEPENSES =</b>	<b>283 115,48 €</b>	<b>TOTAL RECETTES =</b>	<b>445 261,33 €</b>
<b>RESULTAT DE CLOTURE FONCTIONNEMENT =</b>		<b>162 145,85 €</b>	

### SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES		RECETTES	
<b>OPERATIONS REELLES</b>			
20 Immobilisations incorporelles	10 067,66 €	13 Subventions	- €
21 Immobilisations corporelles	858,00 €	16 Emprunts et dettes assimilées	- €
23 Immobilisations en cours	- €	23 Opérations patrimoniales	18 073,14 €
<b>Total dépenses d'équipement</b>	<b>10 925,66 €</b>	<b>Total recettes d'équipement</b>	<b>18 073,14 €</b>
10 Dotations et fonds divers	- €	10 dotations et fonds divers	19 154,66 €
16 Emprunts et dettes assimilées	22 153,15 €	1068 Excédent de fonctionn.capitalisé	134,23 €
<b>Total dépenses financières</b>	<b>22 153,15 €</b>	<b>Total recettes financières</b>	<b>19 288,89 €</b>
<b>Total dépenses réelles</b>	<b>33 078,81 €</b>	<b>Total recettes réelles</b>	<b>37 362,03 €</b>
45 Opérations pour le compte de tiers	- €	45 Opérations pour le compte de tiers	- €
<b>OPERATIONS D'ORDRE</b>			
40 Travaux en régie (20, 21, 23)	- €	27 Autres immobilisations financières	- €
41 Opérations patrimoniales (23)	18 073,14 €	21 Virement de la section de fonctionn.	- €
<b>Total dépenses d'ordre</b>	<b>18 073,14 €</b>	<b>Total recettes d'ordre</b>	<b>- €</b>
<b>TOTAL DEPENSES DE L'EXERCICE</b>	<b>51 151,95 €</b>	<b>TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE</b>	<b>37 362,03 €</b>
001 Résultat reporté n-1	3 246,23 €	001 Résultat reporté n-1	- €
<b>TOTAL DEPENSES =</b>	<b>54 398,18 €</b>	<b>TOTAL RECETTES =</b>	<b>37 362,03 €</b>
<b>RESULTAT DE CLOTURE INVESTISSEMENT =</b>		<b>-17 036,15 €</b>	
<b>RESULTAT DE CLOTURE GLOBALE = 145 109,70 €</b>			

### RESTES A REALISER SUR INVESTISSEMENT

<b>RESTES A REALISER à reporter sur n+1 =</b>	<b>RESTES A REALISER à reporter sur n+1 =</b>	<b>7 312,00 €</b>
---	---	-------------------



# FINANCES : BUDGET 2018

## BUDGET 2018

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES		RECETTES	
<b>OPERATIONS REELLES</b>			
11 Charges à caractère général	72 600,00 €	70 Produits des services et du domaines	3 200,00 €
12 Charges de personnel	73 695,00 €	73 Impôts et taxes	216 050,00 €
14 Atténuations de produits	24 700,00 €	74 Dotations et participations	41 200,00 €
65 Autres charges courantes	121 337,00 €	13 Atténuations de charges	1 100,00 €
		75 Autres produits de gestion courante	4 240,00 €
<b>Total dépenses de gestion courante</b>	<b>292 332,00 €</b>	<b>Total recettes de gestion courante</b>	<b>265 790,00 €</b>
66 Charges financières	4 400,00 €	76 Produits financiers	- €
67 Charges exceptionnelles	- €	77 Produits exceptionnels	1 500,30 €
79 Attribution compensation	- €	78 Reprise sur provisions	- €
22 Dépenses imprévues	- €		
<b>Total dépenses réelles</b>	<b>296 732,00 €</b>	<b>Total recettes réelles</b>	<b>267 290,30 €</b>
<b>OPERATIONS D'ORDRE</b>			
42 Dotations aux amort et prov (68)	- €	42 Travaux en régie	
23 Virement à la section investiss,	122 980,00 €		
<b>Total dépenses d'ordre</b>	<b>122 980,00 €</b>	<b>Total recettes d'ordre</b>	<b>- €</b>
<b>TOTAL DEPENSES DE L'EXERCICE</b>	<b>419 712,00 €</b>	<b>TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE</b>	<b>267 290,30 €</b>
002 Résultat reporté n-1		002 Résultat reporté N-1	152 421,70 €
<b>TOTAL DEPENSES =</b>	<b>419 712,00 €</b>	<b>TOTAL RECETTES =</b>	<b>419 712,00 €</b>

- €

### SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES		RECETTES	
<b>OPERATIONS REELLES</b>			
20 Immobilisations incorporelles	2 350,00 €	13 Subventions	79 312,00 €
21 Immobilisations corporelles	11 400,00 €	16 Emprunts et dettes assimilées	- €
23 Immobilisations en cours	159 878,00 €		
020 Dépenses imprévues	- €		
<b>Total dépenses d'équipement</b>	<b>173 628,00 €</b>	<b>Total recettes d'équipement</b>	<b>79 312,00 €</b>
10 Dotations et fonds divers		10 dotations et fonds divers	3 748,00 €
16 Emprunts et dettes assimilées	25 100,00 €	1068 Excédent de fonctionn.capitalisé	9 724,15 €
		24 Produits des cessions immobilières	- €
		27 Autres immobilisat° financières	- €
<b>Total dépenses financières</b>	<b>25 100,00 €</b>	<b>Total recettes financières</b>	<b>13 472,15 €</b>
<b>Total dépenses réelles</b>	<b>198 728,00 €</b>	<b>Total recettes réelles</b>	<b>92 784,15 €</b>
45 Opérations pour le compte de tiers	7 700,00 €	45 Opérations pour le compte de tiers	7 700,00 €
<b>OPERATIONS D'ORDRE</b>			
40 Travaux en régie (20, 21, 23)		40 Amortissements des immobilisat° (28)	- €
41 opérations patrimoniales	- €	41 Opérations patrimoniales	- €
		21 Virement de la section de fonctionn.	122 980,00 €
<b>Total dépenses d'ordre</b>	<b>- €</b>	<b>Total recettes d'ordre</b>	<b>122 980,00 €</b>
<b>TOTAL DEPENSES DE L'EXERCICE</b>	<b>206 428,00 €</b>	<b>TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE</b>	<b>223 464,15 €</b>
001 Résultat reporté n-1	17 036,15 €	001 Résultat reporté n-1	- €
<b>TOTAL DEPENSES =</b>	<b>223 464,15 €</b>	<b>TOTAL RECETTES =</b>	<b>223 464,15 €</b>





# TILLY

